

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TRAIL DES SABLES SOLIDAIRE 2026

ARTICLE 1 – INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription :

Toutes les inscriptions devront être finalisées au plus tard :

Dimanche 13 septembre 2026 à 23h59

Conditions d'inscription :

- **Non-licenciés FFA** : inscription valide uniquement si accompagnée :
 1. du règlement complet,
 2. d'un PPS (Parcours Prévention Santé).
- **Licenciés FFA** : licence FFA valide pour la saison sportive en cours. (*La saison 2026-2027 débutant le 1er septembre 2026, seules les licences émises pour cette période seront acceptées.*)

Catégories d'âge autorisées :

- **Trail Sport (22 km)** : à partir de la catégorie **Junior**.
- **Rando Trail (12 km)** : à partir de la catégorie **Cadet**.

Tarifs 2026 :

Épreuve	Tarif	Détail
Trail - 22km	35 €	inclut t-shirt course
Rando Trail - 12km	25 €	inclut t-shirt course
Urban Marmay Trail	5 €	inscription sur HelloAsso avec autorisation parentale et décharge signées

Challenge Entreprises 22km	53 €	inclut t-shirt course + chaussettes collector
Challenge Entreprises 12km	43 €	inclut t-shirt course + chaussettes collector

Article collector	Tarif	Détail
T-shirt collector Adulte	18 €	sur commande à l'inscription. A récupérer au moment de la distribution des dossards (pas de livraison).
Chaussettes collector adulte	18 €	sur commande à l'inscription. A récupérer au moment de la distribution des dossards (pas de livraison).
T-shirt collector Enfant	15 €	sur commande à l'inscription. A récupérer au moment de la distribution des dossards (pas de livraison).
Affiche collector	5 €	sur commande à l'inscription. A récupérer au moment de la distribution des dossards (pas de livraison).

ARTICLE 2 – PARTENARIAT SOLIDAIRE AVEC ÉCLATS DE L'ÎLE

Le Trail des Sables 2026 est une course solidaire co-organisée entre le club de **La Dominicaine** et l'association **Éclats de l'Île**, qui propose des intervention avec des clowns professionnels auprès des enfants hospitalisés à la Réunion.

- **50 % des bénéfices** seront reversés à chacune des deux associations.
- Une **déduction fiscale** est possible pour les dons complémentaires à Éclats de l'île au moment de l'inscription, réalisés via la plateforme Top Chrono. Un **reçu fiscal** pourra être délivré sur demande.

ARTICLE 3 – PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'inscription est **conditionnée** à la présentation d'un :

- **PPS** (et pour les mineurs : d'un questionnaire santé rempli et signé par les parents)

Les Licenciés FFA sont dispensés de ces justificatifs.

Photocopies acceptées, certifiées conformes.

ARTICLE 4 – DOSSARDS

Les dossards seront à retirer **la semaine précédant l'événement**.

Dates, horaires et lieux de retrait seront communiqués en amont via :

- les **réseaux sociaux** de l'organisation

Il n'y aura pas de remise de dossard le jour de la course.

ARTICLE 5 – DÉPARTS ET ARRIVÉES

Tous les départs et arrivées se feront depuis le **Stade du Centenaire à L'Étang Salé les Hauts**. Les parcours peuvent être modifiés en fonction de la houle ou des marées, jusqu'à la dernière minute, pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 6 – ASSISTANCE MÉDICALE

- Présence d'un **dispositif de secours** agréé, avec **secouristes et ambulances**.
- L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant pour des raisons médicales ou de sécurité.
- Un coureur mis hors course continuant l'épreuve le fait **sous sa propre responsabilité**.

ARTICLE 7 – CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par **Top Chrono** via une **puce électronique intégrée au dossard**. Les résultats seront publiés sur le site internet de Top Chrono.

ARTICLE 8 – PARCOURS TRAIL SPORT (22 KM)

- Départ à 16h00 – Stade du Centenaire.
- Parcours sablonneux et forestier, points de passage :
- Rue du Casier – km 1
- Ravine Sèche – km 2
- Sentier côtier (Cairns) – km 4
- Le Gouffre – km5 - **Ravitaillement**
- Bassin Pirogue – km 7
- Plage Étang Salé – km 8
- Ravine Mulla – km9
- Aire de pique-nique – km 11
- Gros Piton Rond – km 13
- Parking croc parc – km 14 **Ravitaillement**
- Piton Reinette – km 16
- Terrain Para – km 17
- Chemin Ban Colon – km19
- Arrivée – Stade du Centenaire – km21

ARTICLE 8 BIS – PARCOURS RANDO TRAIL (12 KM)

- Départ à 16h30 – Stade du Centenaire.
- Parcours nature bord de mer et forêt accessible à tous, rythme libre.
- Rue du Casier – km 1
- Ravine Sèche – km 2
- Sentier côtier (Cairns) – km 4
- Le Gouffre – km 5 - **Ravitaillement**
- Piton reinette- km 7,5
- Chemin band colon km 9
- Arrivée

ARTICLE 8 TER – PARCOURS URBAN MARMAY TRAIL

Épreuves des enfants autour du Stade du Centenaire :

Catégorie	Années de naissance	Distance	Départ
Eveil Athlé	2018 - 2020	800 m	Filles : 16h10 Garçons : 16h15
Poussins	2016 - 2017	1200 m	Filles : 16h40 Garçons : 16h45
Benjamins	2014 - 2015	2000 m	Départ mixte à 17h
Minimes	2012 - 2013	2800 m	Départ mixte à 17h15

ARTICLE 9 – RAVITAILLEMENTS

- **Trail** : 2 points de ravitaillement (km 5 et km 14)
- **Rando Trail** : 1 point de ravitaillement (km 5)
- **Arrivée** : rafraîchissements et collation offerts à tous les participants

ARTICLE 10 – CHALLENGE TEAMS ENTREPRISES

En partenariat avec le **MEDEF**, nous proposons un challenge entreprise.

Les équipes doivent être composée d'un minimum de 3 personnes.

Deux classements seront établis :

- **Classement performance** (temps cumulés des 3 meilleurs des 3 premières entreprises)
- **Classement participation** (3 entreprises les plus représentées)

Possibilité de constituer une équipe inter-entreprise (auto-entrepreneurs inclus).

ARTICLE 11 – SÉCURITÉ

- **Signaleurs** postés à chaque intersection.
- **Poste de secours** au km17.
- **Balisage** par rubalise.
- **Stationnements** aux abords du Stade.
- **Accès interdit** sur le parcours à tout véhicule non accrédité et accompagnateur.

ARTICLE 12 – ASSURANCES

- L'organisation est **couverte par une assurance responsabilité civile.**
- Les **licenciés FFA** bénéficient des garanties de leur licence.
- Les **autres participants** doivent souscrire une **assurance individuelle accident.**
- L'organisation **décline toute responsabilité** en cas de blessure, accident, malaise ou décès.

ARTICLE 13 – PERTE OU VOL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels durant l'événement.

ARTICLE 14 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- **Lampe frontale** pour toutes les courses de fin de journée
- **Réserve d'eau individuelle** (minimum recommandé : 500 ml)
- **Gobelet**

ARTICLE 15 – RÉCOMPENSES

- Remises de prix à l'issue des épreuves
- Récompenses aux **3 premiers au scratch** (hommes et femmes)
- Récompenses aux **premiers de chaque catégorie**
- Récompenses **aux équipes entreprise** (meilleurs résultats cumulés et plus grand nombre de coéquipiers)
- Les récompenses ne sont pas cumulables (ex : scratch + catégorie)
- Les récompenses doivent être réclamées impérativement avant fin septembre 2026.

ARTICLE 16 – DROIT À L'IMAGE

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser, publier ou diffuser **toute image ou vidéo** sur laquelle il pourrait apparaître, dans le cadre de la promotion de l'événement ou des activités de l'association La Dominicaine et Éclats de l'Île.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion de l'événement. Chaque participant peut accéder, modifier ou supprimer ses données en s'adressant à l'organisation.

ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE / ANNULATION

En cas d'impossibilité d'organiser l'épreuve (conditions climatiques extrêmes, événements sanitaires, décisions administratives...), l'organisation pourra annuler, modifier ou reporter l'événement sans que cela n'ouvre droit à remboursement. Aucun recours ne pourra être exercé à ce titre.

ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS

La participation au Trail des Sables implique **l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement**.

Chaque participant s'engage :

- sur l'honneur, à ne pas anticiper le départ et à effectuer l'intégralité du parcours avant de franchir la ligne d'arrivée ;
- à respecter le balisage, ainsi que les consignes données par les organisateurs et les signaleurs présents sur le parcours ;

- à ne rien jeter sur le parcours (papiers, emballages, bouteilles...),
- à ne pas courir avec un chien ou tout autre animal, quels que soient sa taille ou son comportement. Les chiens sont strictement interdits sur l'ensemble du parcours et sur la zone départ/arrivée, même tenus en laisse.

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner une **disqualification immédiate** ou une **exclusion de la course**, sans possibilité de remboursement.

ARTICLE 20 – ÉCOLOGIE ET ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Conscients de l'impact environnemental que peut générer un événement sportif, **La Dominicaine Athlétisme et Éclats de l'Île** réaffirment leur volonté de préserver la forêt de l'Étang Salé, site exceptionnel et fragile, et de transmettre des valeurs écologiques fortes à la jeunesse.

Dans cet esprit, le Trail des Sables s'engage dans une démarche écoresponsable autour des axes suivants :

Réduction des déchets

- **Aucun gobelet jetable** ne sera fourni sur les ravitaillements ni sur la zone Départ/Arrivée. Chaque participant devra impérativement se munir de son propre gobelet ou récipient réutilisable.
- Des **poubelles de tri sélectif** seront mises en place sur les zones de ravitaillement et aux abords du site principal. Le respect de ces dispositifs est obligatoire.

Respect de l'environnement naturel

- Il est **strictement interdit de jeter des déchets** (organique, plastique, papier, etc.) en dehors des zones prévues à cet effet.
- Tout participant surpris en infraction pourra être **disqualifié** sans préavis.

Une responsabilité collective

La préservation de l'environnement est **l'affaire de tous** : organisateurs, participants, bénévoles et spectateurs. L'implication de chacun est indispensable pour que le Trail des Sables soit un **événement exemplaire** sur le plan écologique.

En s'inscrivant, chaque coureur adhère à cette charte environnementale et devient acteur d'un **événement durable et respectueux du vivant**.

Les co-organisateurs de La Dominicaine et d'Éclats de l'Île